Si vous confiez à une annonce le soin de vous trouver un emploi, la perte de votre précédent emploi aura peut-être été une bonne fortune pour vous.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. Victor VAISSIER.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, dimanche 22 juin :

Soleil: lever, 3 h. 49; coucher, 7 h. 56.
Lune: pleine du 18; dernier quartier le 26.
Aujourd'hui: St-Paulin; demain Ste-Agrippine.
Bains-douches de la Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies. Fermés du dimanche à 1 h. au mardi matin.
De 9 h. à 11 h., Caisse d'épargne.
De 10 h. à 11 h., visite des Musées.
De 10 h. ½ à midi, Société Saint-François-Régis (pour faciliter le mariage des ouvriers indigents), rue du Vieil-Abreuvoir, 33bis.
De 11 h. à midi, visite à l'Hôpital.
De 11 h. ½ à 1 h., secrétariat du Peuple, rue du Vieil-Abreuvoir, 33bis; rue de Lannoy, 202; rue des Arts, 16.
De 11 h. à 1 h., concert par la « Philharmonie du Fresnoy », angle des rues d'Italie et de Mouvaux.
De 4 h. ½ à 6 h. ½, concert par la « Paix » au Parc de Barbieux.
A 8 h. ½ du soir, fête de nuit de la « Grande-Harmonie » au Square Pierre-Catteau.

Au Conseil Municipal

L'Administration municipale collectiviste veut nous en faire accroire. Elle prétend que l'ancienne municipalité lui a laissé une situation obérée. Déjà, l'an dernier, obéissant à la même tactique, elle avait tenté d'établir que le compte de gestion de 1911 révélait un déficit. C'est le même jeu qui veut être continué, cette année, pour le compte de gestion de 1912, et qui n'aura pas plus de succès, auprès des électeurs qui réfléchissent.

Quelle découverte sensationnelle vient-on de faire : les collectivistes ont dû payer, en 1912, pour 9.000 francs de factures de 1911, sur un budget de plusieurs millions, et ils ont dû voter 32.000 francs de crédits supplémentaires! Voilà qui est grave. Ils oublient que leurs aînés en ont laissé bien d'autres à solder, en 1901 !

Mais un budget c'est une série de prévisions. Personne n'est capable de régler d'avance, pour l'année qui vient, à un centime près, les recettes et les dépenses d'une ville. Il y a forcément, sur certaines prévisions, des plus-values et des moins-values.

A chaque budget, sous toutes les administrations, il y a des factures non établies au 31 mars et qui sont reportées à l'exercice suivant. L'administration collectiviste en verra, en 1913, qui dateront de 1912, malgré toute sa science financière.

S'il y a des dépenses supplémentaires, il y a aussi des restes à annuler sur les dépenses prévues. Le compte de gestion de 1912 porte un total de 120.000 francs d'économies faites par l'administration collectiviste, dont 3.777 francs pour la police ; 16.500 francs pour le Bureau de Bienfaisance ; 10.734 francs pour les hospices ; 2.000 francs sur les subventions aux sociétés de secours mutuels ; 3.000 francs pour l'enseignement primaire ; 6.000 francs pour le Collège de jeunes filles ; 1.500 francs pour les fourneaux économiques; 10.000 francs pour l'Exposition, sans compter les 7.000 francs non dépensés et prévus pour l'acquisition d'immeubles rue du Moulin.

M. Lebas avait reproché à M. Sayet, lors de la discussion du budget primitif de 1912, d'enfler les prévisions de recettes et de diminuer, à dessein, les prévisions de dépenses, afin de faire l'équilibre plus facilement. Ces critiques passées n'étaient pas plus justifiées que celles actuelles de M. de Brabander. Le compte de gestion de 1912 en fait foi. M. Sayet avait prévu, pour l'octroi, une recette de 2.560.000 francs. On a encaissé 2.569.419 fr. 89. M. Lebas avait critiqué la prévision trop élevée à son avis, de 320.750 francs, pour le produit des eaux. La ville a encaissé 362.000 francs, soit 42.000 francs de plus. Et ce sont là les plus grosses recettes du budget. Espérons que l'administration collectiviste établira toujours des prévisions aussi heureuses!

Que reproche-t-on encore à l'ancienne administration? D'avoir conclu une convention avantageuse avec une société qui n'a pas tenu son contrat? Et puis? Si le contrat avait été tenu, c'était pour la ville une bonne affaire; il ne l'a pas été, il n'y a rien de changé!

D'avoir vendu des terrains? C'est vrai. Mais il est faux qu'elle ait disposé du produit de ces ventes — 60.000 francs en quatre ans — « sans en laisser trace! »

Et elle en a acquis bien dautres plus importants, à commencer par la *Fraternité* et le *Tir National*. Navait-elle pas même prévu 175.000 francs pour achats de terrain, sur lesquels les collectivistes ont déjà opéré quelques virements, pour 50.000 francs environ.

Nos collectivistes sont trop sages. Au Conseil municipal on demande, « plus que jamais de la prudence. Pas de dépenses inutiles », lui dit-on. C'est une façon habile de prendre les devants, expliquant d'avance pourquoi l'administration actuelle ne fait rien et parce qu'elle prévoit ne pouvoir rien faire.

Elle ouvre déjà son parapluie pour les jours où il va pleuvoir. Mais elle aura beau faire, si la pluie vient, elle ne pourra pas soutenir que c'est la faute de M. Sayet!

Ed. P.

Le projet de création d'une usine pour la transformation des ordures ménagères

M. Deschodt, ancien adjoint au maire de Roubaix, nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, le 21 juin 1913.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Au cours de la séance du Conseil municipal d'hier soir, M. l'adjoint aux finances a donné lecture d'un rapport dont il s'attribue sans rire la paternité. L'auteur inconnu de ce travail distribue abondamment sa critique contre la gestion financière de l'administration Motte.

Parmi les nombreuses absurdités que contient ce document, il en est une que je tiens à relever parce qu'elle concerne une question à laquelle j'ai été plus directement mêlé: je veux parler du projet de création d'une usine pour la transformation des ordures ménagères en agglomérés combustibles.

Pour des causes que j'ignore et auxquelles le changement d'administration n'est peut-être pas étranger, le projet que nous avions élaboré et que nous avions fait accepter par la société demanderesse n'a pu aboutir. Est-ce une raison pour nous accuser d'imprévoyance et de légèreté? La logique la plus élémentaire démontre le contraire. En effet, si, au moment d'exécuter ses engagements, la société s'est dérobée, c'est que, soit elle, soit les capitalistes dont elle avait escompté le concours ont jugé que le contrat passé avec la ville de Roubaix ne lui semblait pas suffisamment avantageux pour leurs intérêts. C'est donc, par voie de conséquence, que la cause de la ville avait été bien défendue par ses administrateurs et que le projet soumis au Conseil municipal et approuvé par lui était tout à l'avantage des contribuables et des habitants. Peut-être même étions-nous tombés dans l'excès...

Plus que personne je regrette que cette réforme à laquelle nous nous étions attachés n'ait pu être réalisée. Du fait de son abandon la ville a-t-elle subi quelque préjudice? En aucune façon. Elle a manqué la bonne affaire, c'est possible, mais elle n'en a point fait une mauvaise puisque les choses restent en état. Elle pourra même — et elle aura raison de le faire — poursuivre la société et lui réclamer une indemnité pour inexécution de contrat. Si, comme je l'espère, elle gagne son procès, nos maîtres actuels pourront se réjouir puisque, étant en minorité, ils se sont opposés en 1911 à l'adoption de ce projet.

L'auteur du rapport en question nous reproche en outre d'avoir, pour établir les prévisions budgétaires, fait état de l'ouverture éventuelle de l'usine projetée. Je conseille à M. l'adjoint aux finances de mieux choisir à l'avenir les rédacteurs de ses rapports, ou tout au moins, de leur imposer au préalable la lecture de ceux qu'il a précédemment signés. Il évitera ainsi de se couvrir de ridicule en nous reprochant d'avoir fait ce qu'il a fait lui-même. C'est à lui, en effet, qu'on a *fait dire* dans la séance du 20 décembre dernier que certaines recettes et dépenses étaient prévues en diminution au budget de 1913 « en raison du prochain fonctionnement de la société des agglomérés. »

Je crois avoir démontré qu'il n'y a eu dans cette affaire, de notre part, ni imprévoyance ni légèreté, bien au contraire.

J'étonnerais bon nombre de mes adversaires en leur disant qu'en prenant, dans cette circonstance, la défense des actes de l'administration Motte, je prends également la leur contre un ami maladroit.

L'affaire qui motive aujourd'hui mon intervention a fait l'objet de nombreuses réunions de Commissions. Trois d'entre elles furent réunies dans ce but, c'est-à-dire la presque totalité du Conseil municipal. A deux reprises différentes, le Conseil en a délibéré; la discussion fut complète, ardente et passionnée comme elle l'était presque toujours à cette époque. M. Lebas a donné lecture d'une protestation signée de lui et de huit de ses collègues. De nombreux conseillers de la minorité sont intervenus dans la discussion. Eh bien, ni en Commission, ni en séance publique, ni dans la protestation écrite, ni dans la discussion, aucun des membres de la minorité ne nous a fait le reproche qu'on essaie de lancer perfidement aujourd'hui. S'il pouvait nous atteindre il atteindrait en même temps les amis de l'auteur du rapport et sa manœuvre déloyale se retournerait contre lui.

Excusez-moi, Monsieur le Directeur, d'user si largement de la publicité de votre journal. Il me semble que j'ai une excuse car nos concitoyens ont toujours montré un intérêt légitime à la discussion des affaires municipales. Combien doivent constater aujourd'hui que leurs goûts sont peu satisfaits. Toute discussion, même apparente, est bannie de l'assemblée qui siège à l'Hôtel de Ville où trois douzaines de complaisants et de muets votent automatiquement tous les projets qu'un autocrate daigne encore lever lire. Les socialistes roubaisiens qui se prétendent gens de progrès ont réussi à supprimer, en fait, la partie essentielle de la loi municipale et à nous ramener, par le seul fait de leur platitude, à un régime que leurs devanciers qualifiaient d'insupportable et de tyrannique.

Veuillez me pardonner cette digression et agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

C. Deschodt.

L'insuffisance du personnel des guichets au Bureau Central des Postes

Combien de fois n'avons nous pas exprimé les doléances des intéressés au sujet de l'insuffisance du personnel des guichets au bureau central de Roubaix.

A son tour, la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix, prenant en mains les intérêts de ses commettants, vient d'adresser à la Chambre de Commerce la lettre suivante :

Roubaix, le 20 juin 1913.

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que très fréquemment notre Conseil d'administration — où sont représentées, vous le savez, toutes les branches de l'industrie et du commerce — est saisi de plaintes relatives au mauvais fonctionnement des services postaux au bureau central de Roubaix.

Nous n'ignorons pas que la Chambre de commerce est déjà intervenue officiellement à diverses reprises, mais les quelques améliorations obtenues étant tout à fait insuffisantes, nous avons le devoir de réclamer à nouveau une intervention énergique dans le but de faire cesser cet état de choses si préjudiciable aux intérêts du commerce et de l'industrie. Il n'est pas admissible, en effet, que notre grand centre industriel, dont les services postaux constituent une source de profits pour l'Etat, continue plus longtemps à être traité avec une telle indifférence.

Il est de toute évidence que l'administration supérieure a beaucoup plus d'égards pour les plus petites sous-préfectures de France — ne possédassent-elles que 2.000 habitants — que pour notre chef-lieu de canton, qui compte près de 130.000 âmes et vient au douzième rang des villes françaises par importance de population.

Nous n'osons parler du bâtiment de la rue Nainque la tradition fait appeler l'hôtel (?) des postes et dont la vue fait sourire ceux qui ont pu constater la coquetterie apportée dans la grande majorité des localités de quelque importance, en France et à l'étranger, pour l'abri donné à ces services publics. Mais puisqu'on vient de faire des agrandissements dans le dit immeuble — dont Roubaix, qu'on a si souvent appelée ville de progrès, n'a pas à se glorifier — ne pourrait-on en profiter pour augmenter dans de légitimes proportions le personnel du bureau central des postes. La moindre petite enquête permettra sûrement à l'administration supérieure de se rendre enfin compte qu'avec un personnel plus nombreux, certaines distributions postales pourraient être faites plus tôt et être accomplies plus rapidement; il sera aussi aisé de constater l'urgente nécessité d'ouvrir davantage de guichets à certaines heures de la journée, afin d'éviter au public des attentes aussi longues. Celles-ci durent parfois près d'une heure et sont d'autant plus désagréables qu'elles se produisent dans un local qui manque de confort et d'hygiène. La nomination au bureau central de Roubaix d'un plus grand nombre d'employés aura peut-être comme conséquence de faire demeurer davantage de fonctionnaires dans notre ville, car, vraiment, le personnel des guichets change trop souvent, et c'est aussi l'une des raisons du mauvais fonctionnement des services que nous avons à déplorer de plus en plus. Nous croyons savoir que c'est précisément parce que le personnel est insuffisant — numériquement parlant — que — dès qu'ils ont accompli à Roubaix le minimum réglementaire de stage — les employés demandent à être désignés pour des bureaux où les services sont moins chargés.

N'est-il pas édifiant de constater que, d'après le tableau publié par la Chambre de commerce, le bureau central a fait, pendant l'année 1912, pour plus de 15.000.000 de francs d'opérations (caisse d'épargne, vente de timbres, mandats émis, mandats payés, caisse nationale des retraites), sans compter les recommandations, les chargements, etc... Tout cela, par l'intermédiaire de trois commis de guichets seulement, quatre au plus à certains moments!

Nous sommes persuadés que vous serez de nouveau d'accord avec nous, Monsieur le Président, pour déclarer que cette regrettable situation n'a que trop duré. Nous ne parlerons pas aujourd'hui des services télégraphique et téléphonique, à l'égard desquels nous aurions aussi beaucoup de « desiderata » à exprimer; ils feront l'objet d'une démarche ultérieure. Nous vous serions particulièrement reconnaissants de vouloir bien transmettre avec avis favorable notre requête à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, votre même de demander une audience — à laquelle une délégation de notre Conseil d'administration serait heureuse d'assister — si des explications verbales et plus détaillées semblaient nécessaires à l'administration supérieure.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments les plus distingués et toujours dévoués.

Pour le Conseil d'administration de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix : Le Président, **J. Wibaux.**

Création d'une Union des S. A. G. de Roubaix et environs

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMMANDANT V. DESPATURE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Une réunion s'est tenue vendredi soir, à la salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges, au cours de laquelle a été décidée la création d'une Union des S.A.G. (sociétés agréées du gouvernement) de Roubaix et environs. Les S.A.G. ci-après étaient représentées :

Amicale de la rue des Arts, Amicale de la Bailleric, Amicale de la rue Brézin, Amicale de l'école de Lannoy, Amicale de l'Institut Turgot, Amicale Kléber, Ancienne de Roubaix, Avenir de Roubaix, Anciens Soldats Musiciens Français de Roubaix, Escadron de Brack, Ecole de tir et d'instruction militaire de la Fédération des Associations d'anciens élèves des Ecoles publiques de Roubaix, Espérance de Wasquehal, Fédération pour le perfectionnement du tir à longue portée, La Gauloise d'Hem, La Gauloise de Wattrelos, La Patriote de Croix, La Patriote de Wattrelos, La Roubaisienne, La Saint-Georges de Roubaix, Le Tir National de Roubaix, Le Tir Régional de Roubaix, Les Vétérans des Armées de terre et de mer.

M. le lieutenant de réserve Georges Schiller, qui présidait cette réunion, a donné lecture d'une lettre de M. le général Lebas, gouverneur de Lille, commandant la première subdivision, exprimant le désir de voir créer une Union de toutes les S.A.G. de notre région « *afin de précéder la mise en exécution des projets ministériels à l'étude et qui tendront à constituer pareil groupement par commune ou canton* ». Le distingué officier général ajoutait également qu'il désirait « *réunir dans un même mouvement patriotique* MÉTHODIQUEMENT DIRIGÉ, *non seulement les sociétés de préparation militaire, mais celles de perfectionnement de l'instruction régimentaire, de vétérans et autres sociétés d'anciens militaires.* »

Les représentants des S.A.G. assistant à la réunion ont répondu au désir exprimé par le général gouverneur de Lille en votant le principe de la création de l'Union dont le but a été exposé comme suit :

1° Resserrer les liens de camaraderie et de bonne confraternité qui doivent exister entre sociétés poursuivant le même but patriotique et républicain.

2° Dans certains cas spéciaux, et particulièrement lorsque des ordres leur parviennent des autorités militaires ou gouvernementales dont elles dépendent, faciliter aux S. A. G. la prise, en commun accord et s'il y a nécessité, des dispositions utiles à la bonne exécution de ces ordres.

3° Permettre aux sociétés de se soutenir mutuellement et de présenter aux autorités, avec plus de poids, leurs desiderata quand ceux-ci n'auront d'autre objet que le bon fonctionnement et le développement de l'œuvre à laquelle sont destinées les S. A. G.

Le bureau provisoire de l'Union, élu au bulletin secret, fut constitué de :

MM. le commandant Despature, président ; le lieutenant Schiller, secrétaire ; le capitaine Bossut et le sous-lieutenant Desruelles, assesseurs.

Le lieutenant Robyn sera adjoint au bureau pour l'élaboration des statuts définitifs qui seront soumis à la ratification d'une prochaine assemblée.

La réunion s'est clôturée par l'examen des dispositions à prendre pour l'inspection des S. A. G. et des sociétés d'anciens militaires à laquelle doit procéder, le 29 juin prochain, M. le général Lebas.

La municipalité a mis l'avenue de Jussieu, au Parc Barbieux, à la disposition des A. S. G. et a autorisé les Anciens Soldats Musiciens Français à occuper le kiosque à musique, en raison de cette inspection.

La journée du 29 juin promet d'être l'occasion d'une superbe manifestation de tous les éléments de préparation et de perfectionnement militaire à l'union de laquelle le bienveillant général gouverneur de Lille a accordé son puissant patronage.

FÉDÉRATION POUR le Perfectionnement du Tir

A L'ARME DE GUERRE A LONGUE PORTÉE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE M. LE GÉNÉRAL GOUVERNEUR DE LILLE

Le Comité de la Fédération nous prie d'insérer les communications suivantes :

POUR LA PATRIE : TOUS JUSQU'AU DERNIER!

La Patrie résume en elle tout ce que nous devons aimer, vénérer, chérir, car la Patrie c'est nous, c'est notre famille, c'est le lieu qui nous a vu naître et où se sont écoulés les jours de notre enfance ; c'est le sol où reposent les morts dont la mémoire nous est chère ; c'est l'ensemble des individus qui parlent la même langue que nous, qui ont les mêmes affections et avec lesquels nous avons combattu et souffert sous les plis du même drapeau.

Par suite, l'amour de la Patrie doit toujours et quand même dominer tous nos intérêts puisqu'elle les renferme tous. Cet amour de la Patrie se produira dans la vie privée en remplissant dignement et simplement nos devoirs de citoyen ; en prouvant par notre énergie que nous cherchons par tous les moyens mis en notre pouvoir à nous rendre utile en sachant nous servir de nos armes ; et qu'enfin au jours du danger en ces jours de crise où la Patrie fera appel au dévouement de tous ses enfants, nous prouvions notre patriotisme en faisant sans regret le sacrifice de notre vie.

Ceux, (à partir de 17 ans) les soldats d'hier et ceux de demain), qui ont au cœur l'amour de la Patrie, le culte de sa grandeur, n'hésiteront pas à faire partie de la Fédération pour le Perfectionnement du tir à l'arme de guerre à longue portée, où moyennant la modique somme de 1 fr. 50 par ans, ils apprendront à tirer ou se perfectionneront dans le tir.

C'est pour la Patrie : Tous jusqu'au dernier!

Le dimanche 22 juin, est le dernier jour où les adhésions seront reçues, 2, rue du Château, par M. Ed. Martin, président de l'Amicale des Anciens Gradés français, de 10 heures à midi. Les cartes seront remises par M. Emile Debuisne.

Tir du dimanche 22 juin

Le matin : de 8 heures 1/2 à 11 heures 3/4, section N. Commissaire, M. le lieutenant Leclercq ; instructeur, M. Courty-Beulque.

L'après-midi : de 2 heures à 6 heures, sections L et M. Section L : commissaire M. Leclercq ; section M : commissaire, M. Louis Simon ; instructeur, M. Ch. Selosse.

AVIS IMPORTANT

Le Général Gouverneur de Lille a fait connaître au commandant-président de la Fédération, que le dimanche 29 juin, il passera l'inspection des sociétés agréées ; la Fédération faisant partie de ces sociétés sera donc inspectée par le général.

Le rassemblement devra se faire avenue Jussieu (au Beau-Jardin).

Des officiers du Cercle Militaire et des instructeurs et commissaires de la Fédération portant au bras un brassard tricolore seront particulièrement chargés du placement des sociétés.

Le rassemblement devra être terminé pour 8 heures 3/4 au plus tard.

Ce jour-là seulement, il sera remis à chacun des adhérents à la Fédération, sur la présentation de leurs cartes, un insigne avec ruban tricolore (un véritable bijou d'art).

Le Président compte sur tous les membres de la Fédération ce jour-là, c'est une obligation.

Etant donné cette inspection, il n'y aura pas de tir le 29 courant.

Concours ouvert spécialement aux membres de la Fédération pour le Perfectionnement du tir à l'arme de guerre à longue portée : Les dimanches 6, 13, 20, 27 juillet et 10 août 1913.

Règlement. — Peuvent prendre part au concours, les jours désignés, tous les membres de la Fédération porteurs de la carte 1913.

Le concours aura lieu au fusil, mousqueton ou carabine Lebel ; position facultative réglementaire.

Le tir s'effectuera sur silhouette mesurant 1 m. 80 centimètres de hauteur, 0 m. 42 centimètres de largeur, divisée en quatre zones, comptant 1, 2, 3, 4 points.

Une série fixe de huit balles par tireur, dont deux balles d'essai au gré des tireurs.

Le classement se fera par le plus de points obtenus, le barrage se fera par le nombre de balles mises en cible ; en 5 un prix sera affecté à la plus belle balle.

80 prix seront affectés à ce concours, objets d'art, médaille, objets d'utilité, etc., etc.

Le concours est gratuit et aura lieu par quatre divisions; il y aura des prix équivalents pour chaque division.

En supplément, il sera attribué au sort entre tous les tireurs ayant pris part au concours, des primes en espèces.

Première primé, 50 fr. ; deuxième prime, 25 fr. ; troisième prime, 15 francs.

Les intéressés sont priés de découper le présent règlement, car il ne sera pas envoyé de convocation individuelle.

Le Comité.

ASSOCIATION RÉPUBLICAINE LIBÉRALE. — Assemblée de la Section du Raverdi. — La Section du Raverdi de l'Association Républicaine libérale a voté l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs du quartier du Raverdi, réunis en première assemblée de section, de l'Association Républicaine Libérale, sous la présidence de M. V. Dancette, après avoir entendu l'exposé du programme électoral de l'Association, par M. J. Monnier, approuvent ses déclarations et s'engagent à travailler pour le triomphe des idées d'ordre, de justice et de liberté, en acclamant le nom honoré de M. Charles Droulers, candidat aux prochaines élections de juillet, pour le Conseil général. »

PIANOS. — Vente et location des meilleures marques. Maison Scrépel, 138, Grande Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-1

Un Sous-Officier de Tirailleurs de retour du Maroc

Dans la soirée de vendredi, débarquait à Roubaix, un jeune homme, portant l'uniforme des tirailleurs algériens aux manches ornées des galons de sous-officier et décoré d'une médaille commémorative de l'expédition du Maroc.

Ce sous-officier, M. Alphonse Meurisse,

Le sergent-fourrier ALPHONSE MEURISSE

sergent-fourrier, dont les parents habitent rue Charlemagne, a une carrière militaire bien remplie déjà.

Appelé par la conscription, en octobre 1908, M. Alphonse Meurisse fut affecté au 1er régiment d'infanterie de ligne, à Cambrai. Il fut rapidement sergent et fut désigné pour suivre le cours d'élèves officiers à Saint-Omer.

Notre concitoyen refusa le grade d'officier de réserve auquel il pouvait prétendre. Il préféra contracter un rengagement de trois ans, comme caporal, au 3e régiment de tirailleurs algériens à Bône (province de Constantine).

En avril 1911, M. Alphonse Meurisse fut désigné pour faire partie du corps d'occupation du Maroc. Il fit partie de la colonne de Fez, sous les ordres du colonel Gouraud, aujourd'hui général ; avec le colonel Mangin, il coopéra à la colonne dite de Marakech. Il prit une part active à la prise de cette ville et assista à l'entrée du général Liautey.

Au cours de sa grande randonnée à travers l'empire chérifien, M. Meurisse participa à vingt-cinq combats, épargné par les balles et la mitraille ennemies, supportant avec une vaillance toute française les rigueurs, les dures épreuves d'une campagne d'occupation.

En 1912, notre jeune concitoyen obtenait le galon de sous-officier qu'il avait dû rendre pour servir en Afrique et peu après, il était nommé fourrier.

Ayant accompli vingt-cinq mois de séjour au Maroc, il rentre en France en congé de deux mois. Après un repos bien mérité, il retournera dans l'armée d'Afrique, continuer sa carrière militaire, courir de nouvelles aventures et gagner de nouveaux galons.

Nous apprenons que les habitants du quartier des rues Charlemagne, Nabuchodonosor, du Tilleul, etc., se préparent à faire, le dimanche 29 juin, une réception au sergent-fourrier Meurisse.

3, PLACE du TRICHON. Horlogerie, bijouterie. Mon de confiance **E. WOINET.** Objets pour cadeaux. **Sacs de Dame.** Primes. 55594

GRAND CHOIX de BLOUSES et VOILES, Peignoirs mousseline nouveautés. Jupons tussor. Cols fantaisie et Echarpes. Robes de toile, articles de bain de mer. Maison **Facques-Ledue,** 2-4-6, rue du Curé, Rx. 56275

LES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL. — Lundi, 23 juin, à 5 heures du soir, l'Administration municipale remettra, aux personnes désignées ci-après, les médailles d'honneur du travail qui leur ont été décernées par le ministre du Commerce et de l'Industrie :

Aertgeers Emile, Beausière Henri, Bayart Jules, femme Bignon, née Vermeulen Alida, Bourgois Louis, Carlier Léopold, Catteau Fidèle- Cattel Caroline, Debeuf Casiodore, Deldalle Henri, Delescluse Charles, Denecker Philogone, Deroulez Léopold, Desbarbieux Julien, Dsmadryl Arthur, Delaplace Adéline, Delaplace Gustave, Desquiens Georges, Destombes Gustave, Diagre Louis, Diérickx Emile, Duhaut Adolphe, Duponchelle Victor, Duquesne Irma, Duquesne Victoire, Fauvarque Flore, Favorelle Pierre, Féret Jean, Gabreau Jules, Geeraert François, Glorieux Emile, Goeman Martin, Houfflin Désiré, Houzet Jules, Isaac Simon, Jusy Gustave, Ladam Pierre, Lancel César, Lasalle Charles, Leclercq Florimond, Lenglent Emile, Lepers Joseph, Lepers Louis, Pratte Jules, Roger Jean-Baptiste, Roussé Carlos, Savories Auguste, Schampheleere Jean-Baptiste, Seynhaeve Isidore, Six Jules, Vandeputte Eugène, Vervynck Auguste, Vêtu Gustave, Willem Théodore.

INDUSTRIEL du Midi demande associé ou commanditaire avec 300.000 fr. pour développer fabrique de tissus très propère. Ecrire R. R. X. X. bureau du journal. 56616

ADRESSE UTILE AUX DAMES. — L'Eau du Dr Mayer de la Faculté de Paris, pour blondir les cheveux, est en dépôt chez Samain, représent du fabr. r. Carnot, Watts. 56622d

L'ADJUDICATION POUR LA VENTE DE TERRAINS, RUE DE L'HOSPICE. — Samedi matin, à onze heures, à eu lieu à l'Hôtel de Ville, l'adjudication en quatre lots pour la vente de terrains, rue de l'Hospice. Le bureau était présidé par M. Wattremez, adjoint, assisté de MM. Dujardin, Kimpe, conseillers municipaux ; Neveux, directeur du service de la Voirie ; Salembier, receveur municipal.

M. Jules Derégnaucourt, architecte, a été déclaré adjudicataire du lot A, d'une superficie de 279 m. 60, au prix de 40 francs le mètre carré.

Aucune offre n'a été faite pour les trois autres lots, dont la mise à prix était fixée comme le lot adjugé à 40 francs le mètre.

POUR obtenir une belle chevelure lavez-vous avec la **Chevelline Anglaise.** 82354d

A LA PETITE JEANNETTE, 3, rue Saint-Georges. Grande choix de Blouses et Peignoirs pour dames. Spécialité pour Fillettes. Lingérie élégante et pratique. Chemises sur mesure pour hommes. 56583d

LE Xe ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC ». — A l'occasion du Xe anniversaire de sa fondation, la société d'instruction militaire, gymnastique et tir « La Jeanne d'Arc », organise une « Grande Fête d'Eté », dans la cour de son local, au patronage Saint-Augustin, le dimanche 29 juin. La société reproduira les exercices du concours de Douai, où elle a été tout spécialement félicité par les membres du jury, et où elle a été classée deuxième sur toutes les sociétés concurrentes.

Au programme figurent les exercices primés au concours, agrémentés par des attractions nouvelles, et le précieux concours de la Fanfare de l'Union des Sociétés Sportives de Roubaix.

LE NŒUD DU SOYEUX. — Comment, alors que tout a augmenté, chacun le sait, peut-on, dans une coopérative, donner les mêmes ristournes sans abaisser la qualité.

Cela paraît paradoxal, et cependant « La Confiance », qui a maintenant la meilleure bière de Roubaix, peut se vanter d'avoir trouvé le... joint!

En ne rétribuant pas les actions de capital, elle a pu maintenir la même ristourne de 8 fr. 40 à la rondelle de bière, ristourne que les sociétaires sont encore assurés de toucher cette année-ci, bien que le malt ait atteint un prix qu'on n'a jamais vu. 56688d

MESDAMES. Il est de votre intérêt à rendre visite au 32, Grand'Place, Mons **Carré-Desfontaines, Hélène Deguent,** succr. Vous y trouverez comme fin de Saison des coupons en soieries, zéphirs, crépons, articles nouveaux à des prix exceptionnels de bon marché. 56494d

LES FUNÉRAILLES DE M. ODO DHAENE, contre-maître chez MM. Alfred Motte et Cie, administrateur des Anciens Gradés Français, membre de la société de secours mutuels des établissements A. Motte et Cie, titulaire de la Mention honorable de la Mutualité, ont été célébrées samedi en l'église du Sacré-Cœur.

Devant le corbillard marchait une importante délégation des Anciens Gradés Français avec le drapeau ; le deuil était conduit par le père, le fils et le frère du défunt, derrière lesquels venait une assistance nombreuse et recueillie, dans laquelle on remarquait les patrons de la maison Alfred Motte et Cie, accompagnés d'une grande partie de leur personnel, des délégations de l'Octroi, de la Police, et de presque toutes les sociétés d'anciens militaires et secours mutuels de la ville. Au cimetière, M. Edouard Martin, président des Anciens Gradés Français, prit la parole et a fait l'éloge du défunt en termes délicats.

WOOD-MILNE! WOOD-MILNE! Talons caoutchouc qui durent quatre fois autant que les talons en cuir. Economie, confort. Evitez les imitations en exigeant les mots **Wood-Milne** imprimés sur chaque talon. Hommes 1.50, Dames 1.25 la paire. Gros : Tiberghien, 8, place Notre-Dame, Roubaix. 12086ad

Halle Filpo. Gde baisse café 3,75 le kil. 56344

ASSOCIATION RÉGIONALE DE COMPTABLES. — La réunion mensuelle aura lieu au siège social, 10, rue Neuve, mercredi prochain, 25 courant, à 20 heures. A 20 h. 1/4, une conférence sera donnée par Me Robyn, avocat. Le Comité compte sur la présence de tous les sociétaires pour donner ainsi une marque de sympathie au distingué conférencier.

OCCASION UNIQUE. — A vendre piano, exécutant, tous pianistes sans étude, 1re marque, presque neuf, garanti sur facture. Occasion rare à saisir. S'adresser **J. Gras,** 48, Grande-Rue, Roubaix. 56870

SECRÉPARIAT DU PEUPLE DE L'INSTITUT POPULAIRE, 16, RUE DES ARTS. — Etant donné la multiplicité des affaires en cours, il ne sera plus donné de nouvelles consultations avant le dimanche 13 juillet.

LA GRANDE MAISON MERCIER, 100, Faubourg Saint-Antoine, à Paris, a fondé à Lille, rue Nationale, n° 179, téléph. n° 24.34, une succursale où se trouvent réunis les spécimens les mieux étudiés, les productions les plus artistiques, de toute ce que le confort moderne a créé en fait de mobilier.

La Maison vend des ameublements complets de tous styles et de tous prix. Elle entreprend à forfait les décorations d'intérieur, étudiées avec le goût le plus sûr et le mieux approprié aux besoins actuels. 48653

Feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX du dimanche, 22 juin 1913

N° 21.

LA Fiancée de Lorraine

PAR JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les duels de Jean de Fontix

Il sort de sa poche une feuille quelconque de papier et la tend. Le fusil s'abaisse. Une main saisit le papier pour le lire. Il n'en faut pas plus au vieillard. D'un élan superbe de fauve harcelé, il a bondi à la gorge de l'Allemand. Le fusil tombe. Les deux hommes roulent dans la Moselle. De longues secondes se passent. Puis l'eau bouillonne, et Huberthal reparaît.

Il est seul!...

Alors, profitant de ce qui reste de nuit, il nage, à l'abri le long des rives.

Quand il est fatigué par cette lutte suprême, il s'arrête, se cramponne à une racine émergeante.

Mais il ne peut se reposer bien longtemps.

L'aube a disparu... les ténèbres sont vaincues... ont fait place au jour...

Et le soleil se lève, ce matin-là, dans un ciel très pur, disloquant les brumes d'argent répandues sur la rivière et qui s'enfuient, éperdues, devant le maître du monde.

Huberthal, prudent, ne se montre pas encore.

Où est-il? Il n'a aucun point de repère, il lui faudrait monter sur le bord.

Il nage encore, il nage longtemps.

Puis il lui semble, enfin, entrer dans je ne sais quelle grande paix qui le repose. Il n'entend plus rien, ni les lointaines et rudes voix des étrangers qui violent la France, ni les chariots qui grincent au long des routes, emportant des vivres, des fourrages, des munitions, ni les commandements des officiers aux soldats qu'on entraîne sans cesse et qui, à ce siège, comme sur le champ de manœuvres, continuent d'être tenus en haleine en faisant l'exercice.

Et tout à coup, quelque chose d'argentin vient frapper ses oreilles.

Il écoute.

C'est le son d'une cloche. C'est la cloche d'une église. Alors, puisque l'ennemi a brisé les cloches dans les villages qui font partie de sa ligne d'investissement, Huberthal est donc hors de cette ligne?

Il prend pied, grimpe sur la rive, dans un petit bois.

Harassé, il reste sans mouvement. Même, sous la glace de ses vêtements mouillés, il s'endort. Il dort deux heures, se réveille avec une fièvre qui fait claquer ses dents et se met en marche. De l'autre côté du bois, en haut d'un coteau, il reconnaît enfin le pays. Oui, oui, il est sauvé! Au loin, les lignes prussiennes des villages occupés, et des batteries tonnent, sur un engagement d'avant-postes. Près de lui, autour de lui, ce sont les villages de Maizières, d'Argancy, d'Hauconcourt... et la rivière fuit dans ces campagnes, moirée d'argent sous les rayons du soleil... Et elle va si vite, si vite, la douce Moselle, qu'on dirait qu'elle se hâte d'échapper à la triste vision de Metz-la-Pucelle, voilée de deuil dans son cimetière!...

Blanche venait de s'éveiller à Maison-Lourde, après une nuit de cauchemars. Tout de suite sa pensée se reporta vers le vieillard hardi, qui courait à la mort. Pourquoi avait-il voulu partir?

Huberthal était sauvé... c'était vrai!!

Mais Blanche, livrée à elle seule, se sentit perdue...

On vivait tristement à Maison-Lourde. Pourtant la vie matérielle y était assurée et la misère et la faim n'y étaient point entrées enc